

sont plus vers les centres d'hébergement d'urgence. 990 personnes ont, quant à elles, été hébergées dans le dispositif Lits-Halte-Soins-Santé (LHSS).

18,4% de demandeurs d'emploi en plus

À la fin du mois de décembre 2009, 693 000 personnes⁶ inscrites à Pôle emploi recherchaient un emploi et étaient immédiatement disponibles pour l'occuper soit 18% du total national (France métropolitaine). Ce nombre a augmenté de 18,4% en un an contre +18,2% en France métropolitaine.

La demande d'emploi a progressé fortement dans tous les départements franciliens. Elle va de +14,1% à Paris à +23,1% en Essonne en catégorie ABC.

La hausse du nombre de demandeurs d'emploi est particulièrement sensible pour les inscrits n'ayant pas du tout travaillé (catégorie A, +21,5%). Elle se répercute plus chez les hommes que chez les femmes (+20,9% contre 18,2%) et sur les 16-24 ans (+27%). Conséquence des difficultés croissantes d'accès à l'emploi en 2009, la durée d'inscription à Pôle emploi a augmenté sensiblement et, à fin décembre 2009, on comptait 230 770 inscrits depuis plus d'un an (+16,7%). La part de ces derniers dans le total des demandeurs d'emploi s'élève à 33,3%.

Le taux de chômage localisé en Ile-de-France est de 8,4% soit une progression annuelle de 1,7 point. Tous les départements franciliens ont été affectés, avec des évolutions allant de +1,5 point à +1,9 point. Le taux de chômage le plus élevé d'Ile-de-France est toujours enregistré en Seine-Saint-Denis, où il a atteint 11,3%.

En raison de la dégradation du marché du travail, le recours aux dispositifs d'aide à l'emploi a augmenté de 10,1% par rapport à 2008. C'est environ 239 000 franciliens qui ont pu en profiter. Les jeunes et les salariés touchés par des licenciements économiques ont été les principaux nouveaux bénéficiaires. Le degré d'utilisation des dispositifs a néanmoins été variable.

Dans le secteur marchand, les contrats de professionnalisation sont en recul (-15,6%). Les secteurs ayant diminué leurs recours à ce dispositif concernent notamment des activités impactées par la crise (transport, tourisme...). A contrario, après deux années de diminution, les contrats initiative emploi (CIE) ont un peu plus que doublé en un an, portant leur nombre

à 12 180.

Dans le secteur non marchand, les Franciliens ont eu davantage recours aux contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE). 37,5% de plus ont été conclus en 2009 par rapport à 2008, soit un total de 30 000.

Le basculement progressif du contrat d'avenir vers le CAE, de même que la priorité donnée au plan « jeunes » n'ont pas permis de maintenir l'offre de contrats aidés du secteur non marchand pour les bénéficiaires de minima sociaux. Malgré l'augmentation globale du nombre de contrats, le nombre des entrées des bénéficiaires du RMI/rSa est en diminution de 12% par rapport à 2008. La baisse est encore plus sensible pour les bénéficiaires de l'ASS : -14%.

Le plan conventionnel : solution la plus adoptée face au surendettement

Le nombre total de dossiers déposés aux Commissions de Surendettement de l'Ile-de-France en 2009, est de 35 500, soit une augmentation de 16,1% par rapport à 2008, beaucoup plus forte que celle constatée entre 2007 et 2008 (2,1%) et légèrement supérieure au niveau national (+15%).

C'est ainsi que depuis 2004, année de l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure de rétablissement personnel, le nombre moyen de dossiers déposés s'élève à 31 000 par an. Fin 2009, le nombre total de ménages en cours de "désendettement", c'est à dire ayant bénéficié ou étant sur le point de bénéficier d'une mesure destinée à remédier à leur surendettement est d'environ 29 200, soit

5,9% de plus que l'an dernier.

Les plans conventionnels conclus suite à un accord entre débiteurs et créanciers restent la solution la plus adoptée. Ils sont en hausse pour la deuxième année consécutive (+15,8%). L'homologation des mesures par les autorités judiciaires accusent une baisse de 25,2% alors que les décisions d'orientation vers la Procédure de Rétablissement Personnel sont en augmentation sensible (+38,4%).

Baisse des aides financières des Fonds de Solidarité Logement

Une très forte proportion de dossiers de surendettement fait apparaître des arriérés de charges courantes, en particulier liées au logement. Cette situation est corroborée par le volume financier des emplois des Fonds de Solidarité Logement (FSL). Les aides accordées n'ont cessé d'augmenter de 2003 à 2007, et en particulier celles consacrées à la mise en jeu des garanties locatives, aux dépenses engagées au titre des impayés sur prêts, remise de dettes ou aux interventions dans les copropriétés en difficultés. Les chiffres 2008 indiquent une baisse du volume financier disponible dans la majorité des départements, qui freine cette tendance observée les années précédentes.

A Paris et dans l'Essonne, les fonds sont surtout employés pour le maintien dans le logement. En revanche, les Hauts-de-Seine, les Yvelines, le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis mettent l'accent sur l'accompagnement social lié au logement.

Le seuil de bas revenus de référence est calculé par l'INSEE qui l'établit à 60% du revenu disponible médian par unité de consommation, avant impôt, de la population enquêtée lors de l'enquête revenus fiscaux et sociaux.

Les ressources sont appréciées à partir des revenus annuels déclarés par l'allocataire et son conjoint ou concubin éventuel. Ces revenus sont ramenés par mois et augmentés du montant des prestations versées par la Caf perçues pour le mois de décembre.

Le nombre d'unités de consommation des foyers allocataires est obtenu en appliquant les coefficients de pondération suivants :

- 1 pour le premier adulte (l'allocataire) ;
- + 0,5 par adulte supplémentaire et enfant de 14 ans ou plus ;
- + 0,3 par enfant de moins de 14 ans ;
- + 0,2 pour une famille monoparentale.

Pour des raisons méthodologiques, les allocataires étudiants sans enfant et percevant seulement une aide au logement, les allocataires de 65 ans ou plus et ceux dont le conjoint est âgé de 65 ans ou plus sont exclus de l'approche revenus.

Le seuil de bas revenus à 60 % de la médiane est de 942€ par unité de consommation, pour les revenus 2008 figurant dans les fichiers des allocataires au 31/12/2009. Il correspond au seuil calculé à partir de l'ERF 2004 "corrige" de l'évolution de l'indice des prix entre 2004 et 2008.

A titre indicatif, un couple ayant deux enfants de moins de 14 ans est à bas revenus si ses ressources mensuelles sont inférieures à 1 978€. Si les deux enfants ont plus de 14 ans, les ressources mensuelles doivent être inférieures à 2 355€.

⁶ Catégorie A, B, C de Pôle emploi : sont inscrits dans ces catégories les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ou ayant exercé une activité réduite courte ou longue au cours du mois et immédiatement disponibles pour occuper cet emploi.



Mission d'Information sur
la Pauvreté et l'Exclusion
Sociale en Ile-de-France



État des lieux de la pauvreté et de l'exclusion en Ile-de-France 2009

Conséquence de la crise, les principaux indicateurs sur la pauvreté et l'exclusion sociale sont au rouge : les minimas sociaux connaissent une hausse globale de 7%, 13% des Franciliens vivent avec moins de 942 euros par mois et par UC, les dépôts de dossiers de surendettement ont augmenté de 16%...

A côté de cela, il y a tout de même des signes positifs. En 6 mois, le rSa activité seul, destiné à garantir un certain niveau de ressources aux travailleurs pauvres, a bénéficié à 62 000 Franciliens. Pour la deuxième année consécutive également, 30 000 logements sociaux ont été financés. C'est un niveau record.

Au 1er janvier 2007, l'Ile-de-France compte 11,6 millions d'habitants. Depuis le recensement de 1999, la population francilienne a augmenté de 0,7% par an en moyenne. Cette hausse est comparable à celle de la population métropolitaine. Mais en Ile-de-France, elle provient du dynamisme naturel de la région, lié à la jeunesse de sa population.

Une région toujours à fortes inégalités

En 2008, 4,7 millions de ménages franciliens ont déclaré des revenus, qu'il s'agisse de revenus d'activité, salariés ou non, de retraites, de pensions ou de revenus du patrimoine soumis à imposition. La part des ménages imposés est de 68,6% pour la région. Bien qu'à nouveau en baisse pour la deuxième année consécutive (-0,7 point par rapport à 2007 et -1,6 par rapport à 2006), elle reste très supérieure à celle de la province (52,9%).

La moitié de la population francilienne vit dans un ménage qui déclare aux impôts un revenu par unité de consommation (UC) de 21 234€. Ce revenu médian a ainsi progressé de 3,2%

par rapport à 2007. Il reste supérieur à celui de la province de 20,4% mais l'écart continue à se réduire dans le temps (-0,6% entre 2007 et 2008).

Cependant, si le revenu médian est toujours plus élevé, les faibles revenus y sont toujours les plus bas : un Francilien sur 10 vit dans un ménage déclarant moins de 6 570 € par unité de consommation, soit un revenu inférieur de 3,9% à celui de la province. Entre 2002 et 2008, le revenu des 10% des Franciliens les plus pauvres a augmenté de près de 16%. Dans le même temps, celui de la province a progressé de façon plus marquée (21%).

A l'opposé, un Francilien sur 10 vit dans un ménage où le revenu par UC est supérieur à 47 648 €, soit une différence de 13 450 € avec celui de la province.

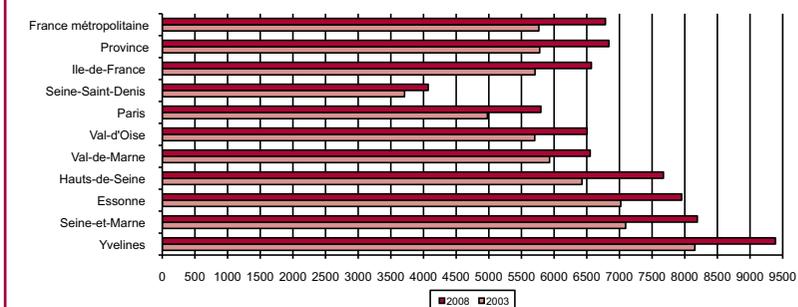
Le rapport interdécile¹ qui mesure le ratio entre les plus hauts et les plus bas revenus est de 7 contre 5 en province. Ces disparités se retrouvent au sein même de la région. Ainsi, le revenu des 10% de Parisiens les

plus aisés représente plus de 11 fois celui des 10% les plus modestes. Il est de 38% supérieur à celui de la région. Il était de 37% l'an dernier. Cet écart est deux fois moins important en Seine-et-Marne, en Essonne ou dans les Yvelines. En revanche, il est de 7,6 dans les Hauts-de-Seine et proche de 8 en Seine-Saint-Denis.

En 2008, la Seine-Saint-Denis reste au dernier rang des départements métropolitains pour le revenu des 10% les plus pauvres. Depuis 2003, ce dernier n'a d'ailleurs progressé que de 10% dans ce département comme dans le Val-de-Marne. En revanche, si à Paris l'évolution est de l'ordre de celle de la région (15%), elle est nettement plus soutenue dans les Hauts-de-Seine (+19%). (voir graphique 1)

Dans le même temps, l'augmentation des revenus des 10% des franciliens les plus aisés s'est élevée à 18%. Celle des Yvelinois les plus riches suit cette tendance. Dans les Hauts-de-Seine et à Paris, elle dépasse largement le reste de la région avec des hausses respectives de 22% et 24%.

Graphique 1 :
Evolution du 1^{er} décile du revenu fiscal par unité de consommation selon le département de résidence



Source: INSEE- DGI- Revenus Fiscaux localisés des ménages

¹ Le rapport interdécile rapporte le 9e décile au 1er décile de revenu fiscal par unité de consommation (UC). 10% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC supérieur au 9e décile (les plus hauts revenus) et 10% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur au 1er décile (les plus faibles revenus).

Plus d'1 Francilien sur 10 vit toujours dans un foyer allocataire sous le seuil de bas revenus

Selon les données des Caisses d'Allocations Familiales, environ 611 000 allocataires franciliens vivent avec moins de 942€ par unité de consommation et sont considérés à bas revenus. Parmi eux, un quart sont des familles monoparentales et un autre quart des couples avec enfants. Ce sont ainsi 1 473 000 personnes qui vivent en dessous du seuil de bas revenus, soit 13% des Franciliens. (voir encadré)

Derrière cette moyenne régionale, les disparités départementales sont toujours aussi fortes. En Seine-Saint-Denis, 23% de la population est concernée, soit environ 3 fois plus que celle des Yvelines. Le Val-d'Oise et le Val-de-Marne ont, quant à eux, un taux légèrement supérieur à la moyenne francilienne.

L'âge est un facteur de fragilité économique puisque les enfants de moins de 20 ans sont 20% à vivre dans un foyer allocataire à bas revenus. Les écarts entre départements suivent la tendance générale. Plus d'un tiers des jeunes Sequano-Dyonisiens vivent sous le seuil de bas revenus ce qui montre une situation fortement dégradée au niveau économique. Dans le Val-de-Marne et le Val-d'Oise, où les jeunes sont aussi davantage exposés à la pauvreté que la moyenne, ils sont 22% dans cette situation.

5,6% des Franciliens vit dans un foyer bénéficiaire du rSA

Fin décembre 2009, le nombre de foyers allocataires franciliens percevant le rSa², s'élève à 320 300. En ajoutant les conjoints, enfants et autres personnes à charge, ce sont environ 641 000 personnes qui sont concernés, soit 5,6% de la population francilienne.

Depuis juin 2009, date d'entrée en vigueur du rSa, le nombre de bénéficiaires a progressé de 14% avec des variations différentes selon les départements : de 9% en Seine-Saint-Denis à 24% en Seine-et-Marne. Toutefois, il y a près de trois fois plus d'allocataires en Seine-Saint-Denis qu'en Seine-et-Marne. (voir graphique 2)

La grande majorité des allocataires (environ sept sur dix) perçoit le rSa socle seul. Un allocataire sur cinq bénéficie du rSa « activité seul », volet nouveau de la protection sociale qui s'adresse aux travailleurs pauvres. Dans les Hauts-de-Seine, c'est le cas de près d'un allocataire sur quatre. Le rSa « socle + activité » est attribué à moins d'un allocataire sur dix.

Les allocataires du rSa sont relativement jeunes. Un peu plus d'un sur deux (54%) a moins de

quarante ans et un sur quatre moins de trente ans. Ceux de grande couronne sont encore plus jeunes. Environ six sur dix ont moins de quarante ans. Dans la capitale, ils sont plus âgés. 27% ont cinquante ans ou plus contre 22% en région.

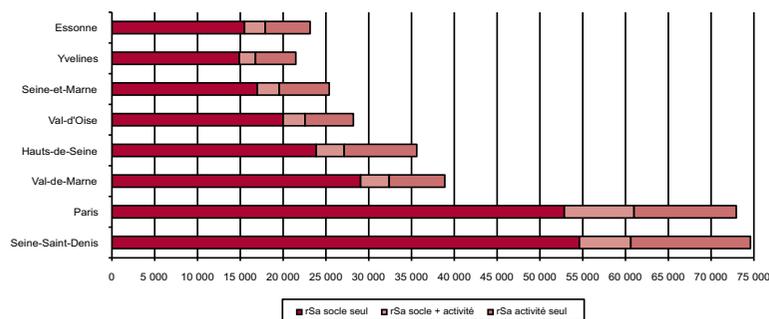
53% sont des personnes seules sans conjoint ni enfants à charge et plus souvent des hommes que des femmes. Les familles avec enfants (44% des allocataires) sont majoritairement monoparentales. Il y a de fortes différences selon les territoires. Paris, en lien avec la structure de sa population se distingue par une plus forte proportion de personnes seules (67 %) et moins de familles avec enfants. En grande couronne les allocataires du rSa sont dans un cas sur deux des parents.

Hausse du nombre de bénéficiaires de minima sociaux

Au 31 décembre 2009, 507 600 personnes perçoivent au moins un minimum social. La tendance à la diminution observée depuis 2 ans s'inverse. L'année 2009 est marquée par une hausse globale de 7,8% par rapport à 2008. (voir tableau)

Parmi les minima sociaux les plus distribués, ce sont surtout les bénéficiaires du rSa « socle » qui ont augmenté comparativement à celui des allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'allocation de parent isolé (API) à fin décembre 2008 (+11%). Cette hausse est due en grande partie aux effets de

Graphique 2 :
Près d'un allocataire sur 2 bénéficiaire du rSa réside en Seine-Saint-Denis ou à Paris



Source : Caisses d'allocations familiales d'Ile-de-France - Année 2009

Tableau: 85% des allocataires touchent soit l'AAH, l'ASS ou le rSa "socle"

	Allocataires fin décembre 2008	Allocataires fin décembre 2009	Evolution 2008-2009 en %
Allocation Adulte Handicapé (AAH)	107 391	112 358	4,6%
Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)	60 171	61 054	1,5%
Allocation Temporaire d'Attente (ATA)	9 805	14 990	52,9%
Allocation Minimum Vieillesse	49 357	51 010	3,3%
Revenu de Solidarité active "socle" (rSa)*	232 394	257 932	11,0%
Allocation Supplémentaire du Fonds Spécial d'Invalidité (ASI)	6 954	6 814	-2,0%
Allocation Equivalent Retraite (AER)	4 592	3 450	-24,9%
Total	470 664	507 608	7,8%

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Ile-de-France, Pôle emploi, CNAV et CRAMIF
*Le rSa "socle" remplaçant le RMI et l'API depuis le 1er juin 2009, les chiffres indiqués en 2008 correspondent aux anciens allocataires de ces 2 minimas

2 Le rSa est entré en vigueur le 1er juin 2009. On distingue 3 catégories de bénéficiaires : les bénéficiaires du rSa socle seul n'ont pas de revenus d'activité, les bénéficiaires du rSa socle et activité ont de faibles revenus d'activité, les bénéficiaires du rSa activité seul ont des revenus d'activité modestes. Le rSa socle est un minimum social.

la crise économique. Les bénéficiaires de l'ASS après 3 ans consécutifs de fléchissement, progresse de 1,5%, conséquence de l'évolution de 16,7% des demandeurs d'emploi de longue durée. (voir ci-dessous § emploi).

En revanche, l'Allocation d'Adulte Handicapé continue sa croissance observée depuis 2002. Entre 2008 et 2009, elle s'élève à 4,6%. L'augmentation du nombre des bénéficiaires est due à la fois aux nouvelles entrées dans le dispositif et à la faiblesse des sorties.

Le nombre croissant de demandes d'asile en Ile-de-France (+24% en un an) explique la forte hausse des allocataires de l'Allocation Temporaire d'Attente (+52,9%).

Logements locatifs sociaux financés en Ile-de-France : nouveau niveau record en 2009

Le nombre de logements sociaux (PLS, PLA-I, PLUS) financés est en augmentation d'année en année depuis 2004. Un record historique a été atteint en 2008 en Ile-de-France avec plus de 24 600 logements locatifs sociaux financés contre 15 858 en 2004. En 2009, avec le chiffre de 27 823 c'est un nouveau cap qui est franchi. Entre 2008 et 2009, cette augmentation concerne tous les départements franciliens à l'exception des Yvelines. (voir graphique 3).

Le nombre de logements neufs commencés, après avoir connu une croissance continue entre 2004 et 2008, est en baisse en 2009 (environ 34 850 logements contre 39 000 en 2008).

Après avoir été en légère croissance en 2008, le taux de mobilité dans le parc HLM se réduit à nouveau. Il est de 6,3% en 2009 contre 6,5% en 2008 et 6,4% en 2007. Cette diminution concerne tous les départements franciliens sauf l'Essonne où le taux augmente (8,3% contre 7,8% en 2008) et le Val-de-Marne où il se stabilise (8,3%). A Paris, où le taux de mobilité est le plus faible de la région, il se situe à 4,4% en 2009 contre 4,8% en 2008.

La dernière enquête d'occupation du parc social en 2009 montre aussi que la proportion de ménages à bas revenus et de ménages isolés est en diminution depuis 2006 dans le parc locatif social francilien. Ce dernier remplirait moins sa fonction très sociale en 2009 qu'il ne le faisait en 2006.

Dans le parc privé, selon l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne, la hausse moyenne de loyer constatée dans l'agglomération parisienne entre 2008 et 2009 est de (+2,9%). En léger retrait par rapport à

celle constatée l'an dernier (+3,1%), elle est supérieure à celle de l'indice des prix à la consommation sur la même période: +0,6%. Comme les années précédentes, la hausse a été sensiblement plus élevée à Paris (+3,3%) qu'en banlieue : +2,9% en petite couronne et +1,9% en grande couronne. Le loyer mensuel moyen au 1er janvier 2010 se situe ainsi à 16,1 €/m² contre 15,7 €/m² au 1er janvier 2009.

Une mobilisation sans précédent pour la campagne hivernale 2009-2010

Dès le début de l'hiver 2009, d'importantes capacités ont été mobilisées. 2 740 places de renfort hivernal et plus de 1 700 places de renfort exceptionnel (correspondant à la mobilisation potentielle de places type gymnases par exemple) ont été identifiées pour permettre de répondre à la demande. Au plus fort de l'hiver, alors que les capacités mobilisées étaient les plus importantes (plus de 3 300 places), les demandes non

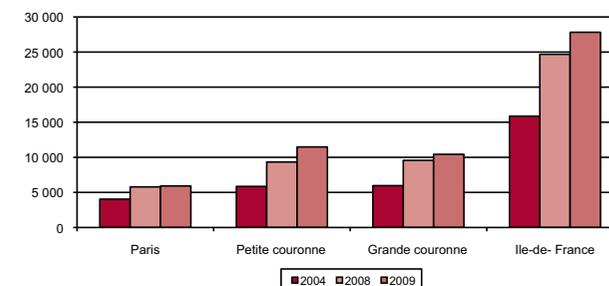
satisfaites par manque de place ont été très faibles voire nulles.

A la fin de la période hivernale, comme l'an dernier, compte tenu du nombre de places mobilisées de novembre à mars et du taux d'occupation élevé, la sortie du plan hiver a été lente et progressive.

En 2009, le 115 de Paris a traité 409 000 appels, soit une hausse de 8,9% par rapport à 2008. Environ deux tiers de ces appels concernent des demandes d'hébergement. 17,3% des demandes éligibles³ faites par des personnes isolées n'ont pu aboutir faute de places. (voir graphique 4). Ce taux recule de 6,5 points par rapport à 2008 et est un des plus faibles des dix dernières années.

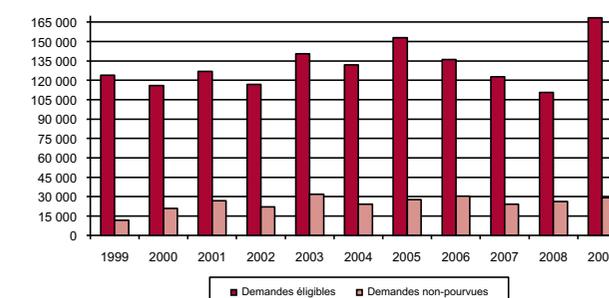
Via le dispositif du 115 de Paris, ce sont environ 18 340 personnes qui ont été hébergées en 2009. Parmi elles, 8 505 isolées⁴ et 8 710 personnes en famille⁵. Ces dernières sont davantage orientées vers les hôtels tandis que les personnes isolées ne

Graphique 3 :
23% de logements locatifs sociaux financés en plus en Petite couronne en 2009



Source: DRIHL / Service Accès au Logement et Prévention des Expulsions

Graphique 4 :
Evolution de l'ensemble des demandes d'hébergement et des demandes non pourvues



Source: Observatoire du samusocialdeParis

3 Le terme "demandes éligibles" correspond à la somme des demandes d'hébergement aboutissant à une orientation vers une structure, des refus d'orientation par la personne, et des demandes non pourvues faute de places disponibles.

4 Le terme "isolé" fait référence à un usager de 18 ans ou plus, seul ou en couple sans enfant.

5 Le terme "famille" correspond à un groupe d'individus ayant des liens de parenté comprenant au moins un enfant mineur ou une femme enceinte de plus de trois mois.